

## École Champlain – Fiche technique chronologique

Dates de fondation : 1960 (école temporaire) / 1962 (école permanente)

Commission scolaire d'origine : Commission des écoles catholiques de Sherbrooke (CECS)

Adresse : 1425 rue Lisieux (école temporaire) / 2985 rue Galt Ouest (école permanente)

Architecte : Gaston LeBorgne, en collaboration avec le Département de l'Instruction publique (école temporaire, 1959-60) / plans du Département de l'Instruction publique (école permanente, 1961-62) / Albert Poulin (agrandissement, 1966-68) / Michel G. Fontaine (service de garde, 1999)

Entrepreneur général : CECS (école temporaire, 1959-60) / J. C. Masson ltée (école permanente, 1961-62) / Georges Pednault (agrandissement, 1967-68) / Construction Gaétan Rouillard (service de garde, 1999)

Communauté religieuse : Congrégation Mère de Dieu (1961-1965)

Autres dénominations pour l'établissement : s.o.



L'école Champlain, août 2010. (Photo par Alexis Dubois-Campagna, CSRS)

## Historique

Les informations qui suivent résultent d'une sélection des éléments jugés les plus significatifs pour l'histoire de l'établissement

**26 juin 1958** : une requête de contribuables demeurant à « l'extrémité de la rue Galt Ouest » demande la construction d'une école pour leur quartier; les commissaires ne peuvent répondre positivement pour l'instant et soulignent que les enfants de ce secteur peuvent aller aux écoles Gagnon et Saint-Esprit « encore pour au moins un an »<sup>1</sup>

**27 novembre 1958** : les commissaires autorisent l'achat, de monsieur Eddy Blouin, de la cellule no 6, lot 15 I, du 10<sup>e</sup> rang du Canton d'Ascot du quartier Ouest de la Cité de Sherbrooke en vue de la construction d'une école; terrain de 191 100 pieds/carrés acheté à 0,03 \$ du pied/carré<sup>2</sup>

**3 avril 1959** : les commissaires décident de faire construire une école temporaire de quatre classes pour les enfants des quatre premières années qui demeurent à l'extrême Ouest de la paroisse Saint-Esprit [future école Champlain]; « dans le genre de celle de l'école Marie Reine du Monde [école temporaire Sainte-Julienne] construite en 1958 sur la Septième Avenue »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 211.

<sup>2</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 259.

<sup>3</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 289-290.

**15 juin 1959 :** les commissaires décident de faire construire l'école temporaire sur les terrains achetés en 1958 de M. Blouin et « qu'elle sera construite comme l'école Sainte-Julienne selon les plans de monsieur l'architecte LeBorgne »<sup>4</sup>

**12 janvier 1960 :** les commissaires acceptent les travaux de construction de l'école temporaire<sup>5</sup>

**24 mars 1960 :** les commissaires décident de nommer l'école de la rue Lisieux « Champlain »<sup>6</sup>

**13 septembre 1960 :** les commissaires approuvent la promotion de madame Anita Fortier à titre de directrice-titulaire de l'école Champlain, « avec un supplément annuel de salaire au montant de \$500 dollars »<sup>7</sup>

**25 mai 1961 :** la Commission confie l'école Champlain à la Congrégation Mère de Dieu<sup>8</sup>

**19 juin 1961 :** les commissaires demandent de requérir les services de la firme d'ingénieurs Côté, Lemieux, Carignan et Bourque, ainsi que de l'ingénieur Guy Castonguay pour préparer les plans et devis pour les modifications à apporter au plan P-58 fourni par le Département de l'Instruction publique (DIP) pour la construction de la nouvelle école Champlain<sup>9</sup>

---

<sup>4</sup> CECS, *Livre des minutes*, 21 mai 1959 au 16 mars 1961, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 12.

<sup>5</sup> CECS, *Livre des minutes*, 21 mai 1959 au 16 mars 1961, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 95.

<sup>6</sup> CECS, *Livre des minutes*, 21 mai 1959 au 16 mars 1961, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 124.

<sup>7</sup> CECS, *Livre des minutes*, 21 mai 1959 au 16 mars 1961, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 202.

<sup>8</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 47.

<sup>9</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 66.

**8 août 1961** : les religieuses de la Congrégation Mère de Dieu seront logées à la résidence de l'école Bussière pour l'année 1961-1962<sup>10</sup>

**10 août 1961** : les commissaires autorisent l'achat d'un terrain appartenant à M. J. Apollinaire Dion pour la construction de la nouvelle école Champlain; le lot 16C-207 du 10<sup>e</sup> rang du canton d'Ascot, un terrain de 96 398 pieds/carrés au prix de 0,10 \$ du pied/carré<sup>11</sup>

**21 septembre 1961** : les commissaires accordent le contrat général pour la construction de la nouvelle école Champlain à J. C. Masson Ltée, pour la somme de 89 920 \$<sup>12</sup>

**8 juin 1962** : les commissaires permettent la rénovation de l'ancienne école Champlain [école temporaire de 1959], pour qu'elle serve de résidence aux sœurs enseignantes<sup>13</sup>

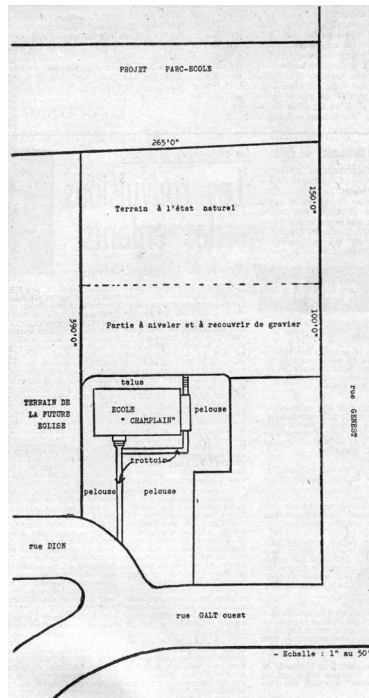
---

<sup>10</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 102.

<sup>11</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 107.

<sup>12</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 137. Voir aussi, [s.n.], « Les commissaires donnent le contrat pour l'école Champlain à \$89,920 (Masson Ltée) », *La Tribune*, 22 septembre 1961, p. 2.

<sup>13</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 276.



Esquisse du projet de parc-école Champlain, 1962. (*La Tribune*, 19 juillet 1962, p. 3)

**1962-1963** : 3 sœurs enseignantes et 3 institutrices laïques<sup>14</sup>

**23 octobre 1962 (62-243)** : les commissaires acceptent les travaux de construction de la nouvelle école<sup>15</sup>

**3 octobre 1964** : visite canonique chez les Religieuses de la Mère de Dieu; on y souligne « Il serait souhaitable que la tâche des religieuses enseignantes fût diminuée, afin de leur éviter le surmenage et de leur permettre d'établir un équilibre plus efficace entre leur vie active et leur vie contemplative »<sup>16</sup> [annonciateur de leur départ de l'école Champlain?]

<sup>14</sup> CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, rapport intégré entre les pp. 152 et 153.

<sup>15</sup> CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 37.

<sup>16</sup> Visite canonique chez les Religieuses de la Mère de Dieu, 3 octobre 1964, « Correspondance », A8, SC53, Congrégation Mère de Dieu, Chancellerie, Regroupement des archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archidiocèse de Sherbrooke (RASSAS).

**17 août 1965 (65-2341 et 65-2342) :** les sœurs enseignantes seront temporairement transférées dans la résidence de l'école Notre-Dame-du-Rosaire; l'ancienne résidence est louée à la Commission scolaire régionale de l'Estrie (CSRE)<sup>17</sup> [l'ancienne école temporaire, puis résidence Champlain, deviendra l'école « Simon-Perreault »; voir fiche pour cet établissement]

**14 décembre 1965 (65-2559) :** les commissaires conviennent de l'agrandissement de l'école<sup>18</sup>

**1<sup>er</sup> mars 1966 (66-2696) :** les commissaires requièrent les services de l'architecte Albert Poulin pour l'agrandissement de l'école<sup>19</sup>

**10 mai 1966 (66-2813) :** les commissaires autorisent l'achat des terrains au « au coin des rues Galt ouest et Genest, rue Genest et au numéro civique 2971 de la rue Galt ouest », et appartenant à MM. André et Henri Dion, en vue de l'agrandissement de l'école<sup>20</sup>

**14 juin 1966 (66-2901) :** les commissaires autorisent l'achat des lots no 168, 169 et 208, du lot originaire 16-C du 10<sup>e</sup> rang du canton d'Ascot, et appartenant à MM. J. A. et Henri Dion, pour la somme de 20 000 \$ (en vue de l'agrandissement de l'école)<sup>21</sup>

**14 juin (66-2902) et 4 novembre 1966 (66-4160) :** les commissaires autorisent l'achat du lot no 167 et une partie du lot 166, du lot originaire 16-C du 10<sup>e</sup> rang du canton

---

<sup>17</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 86-87.

<sup>18</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 118.

<sup>19</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 137.

<sup>20</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 159.

<sup>21</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 169-170.

d'Ascot, et appartenant à M. Gilbert Gagnon, pour la somme de 15 500 \$ (en vue de l'agrandissement de l'école)<sup>22</sup>; on précisera qu'il s'agit des lots 16C-167, 16C-166 et d'une partie du lot 16C non subdivisé<sup>23</sup>

**27 septembre 1966 (66-3092 et 66-3093) :** les commissaires autorisent la vente des maisons Gagnon et Dion sur les nouveaux terrains de l'école Champlain<sup>24</sup>

**17 janvier (67-4253) et 11 avril 1967 (67-4469) :** les commissaires accordent le contrat général pour l'agrandissement de l'école à Georges Pednault, pour la somme de 257 132 \$<sup>25</sup>

**19 décembre 1967 (67-5080) :** les commissaires autorisent le transfert des élèves de l'école Sainte-Famille de Rock Forest à l'école Champlain, « dès le début de janvier 1968 »<sup>26</sup> [l'école Sainte-Famille de Rock Forest est une petite école, vendue par la CECS en février 1968<sup>27</sup>]

**7 mai 1968 (68-5412) :** les commissaires acceptent les travaux d'agrandissement de l'école, sous certaines conditions<sup>28</sup>

**11 mai 1971 (71-7511) :** les commissaires veulent aménager un nouveau local d'enseignement dans l'école Simon-Perreault de la rue Lisieux; on souligne que

---

<sup>22</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 170.

<sup>23</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 211.

<sup>24</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 200.

<sup>25</sup> CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 227 et 264-265. Voir aussi, [s.n.], « Le contrat pour l'agrandissement de l'école Champlain est adjugé », *La Tribune*, 18 janvier 1967, p. 2 et [s.n.], « Changements dans les plans de l'école Champlain », *La Tribune*, 18 février 1967, p. 3.

<sup>26</sup> CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 69.

<sup>27</sup> CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 87.

<sup>28</sup> CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 121.

les écoles Simon-Perreault et Champlain « constituent une entité institutionnelle »<sup>29</sup>

**11 mai 1971 (71-7512) :** les commissaires veulent louer et aménager deux locaux de classe au sous-sol de l'église Marie-Médiatrice [voisine de l'école]<sup>30</sup>

**28 mai 1990 (CC 90-4232) :** les commissaires conviennent de réaménager l'école Champlain afin d'augmenter sa capacité d'accueil et, du même coup, de fermer l'école Simon-Perreault, qui nécessite des réparations majeures [les deux écoles formant jusqu'alors une école institutionnelle avec deux pavillons]<sup>31</sup>

**12 janvier 1999 (CE 1999-041) :** le Comité exécutif (CE) autorise la construction d'un local pour le service de garde en milieu scolaire de l'école Champlain; on évalue le projet à 120 000 \$<sup>32</sup>

**25 mai 1999 (CE 1999-085) :** le CE accorde le contrat général de construction d'un local pour le service de garde à Construction Gaétan Rouillard, pour la somme de 122 715 \$<sup>33</sup> [selon les plans de l'architecte Michel G. Fontaine]

**12 octobre 1999 (CE 1999-110) :** le CE autorise l'acquisition des équipements du parc-école installés par la Ville de Sherbrooke pour la somme de 1 \$<sup>34</sup>

**14 janvier 2014 (CE 2014-2247) :** le CE autorise l'achat de modules de jeux pour le projet d'embellissement de la cour de l'école primaire Champlain<sup>35</sup>

---

<sup>29</sup> CECS, *Livre des minutes*, 25 novembre 1969 au 27 juin 1972, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 152.

<sup>30</sup> CECS, *Livre des minutes*, 25 novembre 1969 au 27 juin 1972, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 152.

<sup>31</sup> CPCS, *Livre des délibérations du CC*, 17 avril 1990 au 16 décembre 1991, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 24-25.

<sup>32</sup> CSRS, *Livre des délibérations du CE*, 11 août 1998 au 12 juin 2001, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 27.

<sup>33</sup> CSRS, *Livre des délibérations du CE*, 11 août 1998 au 12 juin 2001, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 56-57.

<sup>34</sup> CSRS, *Livre des délibérations du CE*, 11 août 1998 au 12 juin 2001, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 71-72.



**27 janvier 2014** : la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) signe une convention avec l'arrondissement du Mont-Bellevue de la Ville Sherbrooke relative à la réfection du parc-école Champlain<sup>36</sup>

**17 mai 2022 (DG-R-21-22-0135)** : le directeur général (DG) accorde un contrat pour le projet de travaux de réfection du terrain de soccer et d'embellissement de la cour de l'école Champlain<sup>37</sup>

---

<sup>35</sup> CSRS, *Livre des délibérations du CE*, 10 avril 2012 au 9 décembre 2014, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 183.

<sup>36</sup> CSRS – Ville de Sherbrooke – Arrondissement du Mont-Bellevue : Convention pour la réfection du parc-école Champlain, BE.50.01.21, Centre de gestion documentaire de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

<sup>37</sup> CSSRS, *Sommaire décisionnel du 17 mai 2022*, Centre administratif du CSSRS, Gestion documentaire.